

Nom/Raison sociale : _____

Forme juridique : SA SARL AP Autre : _____

Nom et qualité du représentant : _____

Domicile ou siège social : _____

N° SIRET : _____ N° TVA intracommunautaire : _____

Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____

Cachet commercial du Client : _____

Description	Prix
Mise à disposition d'un site Web, comprenant :	
<input type="checkbox"/> Pack START : • 1 charte graphique • 5 à 10 rubriques • 1 à 10 adresses mails • Statistiques • Module pro : _____	
<input type="checkbox"/> Pack PRODUCT : • 1 charte graphique • 5 à 10 rubriques • 1 à 10 adresses mails • Statistiques • Module catalogue pro : _____	
<input type="checkbox"/> Pack BUSINESS + : • 1 charte graphique • 5 à 10 rubriques • 1 à 10 adresses mails • Statistiques • Catalogue avec panier • Paiement sécurisé	
<input type="checkbox"/> Pack site mobile : • 1 charte graphique selon catalogue • 5 rubriques • 1 à 3 adresses mail	
Droits de propriété intellectuelle consentis sur le site web :	
<input type="checkbox"/> Location : licence d'utilisation d'une durée indivisible et irrévocable sur la durée du contrat par défaut de 48 mois ou de : _____ mois	
<input type="checkbox"/> Cession	
Options - Autres	
<input type="checkbox"/> Module Mises à jour	<input type="checkbox"/> Livre d'or
<input type="checkbox"/> Mycom	<input type="checkbox"/> Galerie photo
<input type="checkbox"/> Siouz	<input type="checkbox"/> Version mobile
<input type="checkbox"/> Vidéo	<input type="checkbox"/> Mon extranet
<input type="checkbox"/> Inklus : <input checked="" type="checkbox"/> Scénario	<input type="checkbox"/> Newsletter
<input type="checkbox"/> Hébergement	<input type="checkbox"/> Multi langue
Type de vidéo : <input type="checkbox"/> Vidéo	<input type="checkbox"/> Diaporama
<input type="checkbox"/> Diffusion : <input type="checkbox"/> Diffusion plateformes vidéo	<input type="checkbox"/> Mix Vidéo/Diaporama
<input type="checkbox"/> Diffusion réseaux sociaux	
<input checked="" type="checkbox"/> Hébergement du site, comprenant :	
<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement du site visé ci-avant • Création et gestion d'un nom de domaine (selon propositions figurant au Dossier de création) • OU reprise et gestion du nom de domaine dont le Client est titulaire : www. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour trimestrielles du contenu du site par SITTI à la demande du Client • Adresses de courrier électronique personnalisées sur le modèle « nomducontact@nomdedomaine.com » • Soumission au référencement du site • Hotline pour une durée indivisible et irrévocable identique à celle déterminée ci-avant pour la licence d'utilisation du site web

Modalités de fourniture :

Option 1 : Location financière du site web d'une durée de 48 mois ou mois auprès de la société LOCAM, LEASECOM, ou GRENKE

Avec prestations d'hébergement pour une durée de 48 mois ou mois

Le Client reconnaît à SITTI la possibilité de soumettre au partenaire financier LOCAM, LEASECOM et/ou GRENKE, au nom et pour le compte du Client, une demande de location financière du site web. Dans ce cas, la location ne sera effective qu'après l'acceptation définitive du dossier du Client par le partenaire de SITTI. En cas d'acceptation, cela entraînera la conclusion du contrat de location financière dont les conditions sont définies en annexe 1 des conditions générales jointes. En conséquence, en souscrivant une telle location, le Client déclare accepter les conditions générales jointes en annexe définissant également les modalités des prestations d'hébergement. Les mensualités indiquées ci-dessous de la mise à disposition du site web et des prestations d'hébergement le cas échéant seront facturées par le partenaire. **A défaut d'acceptation par le partenaire financier du dossier du Client, SITTI assurera directement la location du site web à destination du Client dans les conditions de l'option 2 ci-dessous, ce que le Client déclare accepter.**

Option 2 : Location du site web d'une durée de 48 mois ou mois auprès de SITTI

Avec prestations d'hébergement pour une durée de 48 mois ou mois

SITTI assurera directement la location du site web à destination du Client. Les mensualités mentionnées ci-dessous de la mise à disposition du site web et des prestations d'hébergement le cas échéant seront directement facturées par SITTI auprès du Client. La location et les prestations d'hébergement seront régies par les Conditions générales jointes en annexe. En conséquence, en souscrivant une telle location et les prestations d'hébergement le cas échéant, le Client déclare accepter les Conditions générales jointes en annexe.

Option 3 : Cession du site web

Avec prestations d'hébergement pour une durée de 48 mois ou mois

La cession et les prestations d'hébergement seront régies par les Conditions générales jointes en annexe. En conséquence, en souscrivant une telle cession et les prestations d'hébergement le cas échéant, le Client déclare accepter les Conditions générales jointes en annexe.

TOTAL FRAIS* HT :	* Les frais de gestion seront portés en sus des frais passés en ce qui concerne la conclusion de la prestation conformément aux dispositions de l'article L123-152 du code de la consommation.	PRIX MENSUALISE** HT
DONT TVA A 20,00%	** Règlement total en liquide sur la durée de la licence et de l'hébergement	DONT TVA A 20,00%
TOTAL FRAIS* TTC :		PRIX MENSUALISE** TTC

DEMANDE D'EXECUTION IMMEDIATE DU CONTRAT DE LICENCE DE SITE WEB ET DES PRESTATIONS D'HEBERGEMENT ANNEXES

En application de l'article L. 221-3 du Code de la consommation, ce document est à destination exclusivement des clients bénéficiant d'un droit de rétractation, à savoir les professionnels dont l'objet du contrat conclu n'entre pas dans le champ d'application de leur activité principale et qui emploient un nombre de salariés inférieur ou égal à 5.

demande à la société SITTI de **commencer l'exécution** des prestations prévues au Contrat de licence de site web dès la conclusion de celui-ci le et ce avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation qui court à compter de cette date.

Signature du client : _____

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, je **déclare par ailleurs renoncer** à l'exercice de mon droit de rétractation **SI** les prestations du contrat débutées avec mon accord auront été exécutées dans leur intégralité avant la fin du délai de rétractation mentionné ci-dessus.

Signature du client : _____

Fait en trois exemplaires originaux, le à

<p>Pour Sitti, Agence de</p> <p>Adresse :</p> <p>Nom : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Pour le Client :</p> <p>Nom et qualité du signataire : _____</p> <p>Effectif de l'entreprise : _____</p> <p>Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le Client au titre du présent contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes.</p> <p>Cachet et signature : _____</p>
---	---

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS ENTRE LA SOCIETE SITTI ET SES CLIENTS

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS ENTRE LA SOCIETE SITTI ET SES CLIENTS

La société SITTI est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 110 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 439 082 132, ayant son siège social rue Emile Dewoitine, ZA des Papillons à PARCAY-MESLAY (37210).

Elle intervient dans le domaine de la réalisation et de l'hébergement de sites web à destination des professionnels. Le Client, qui souhaite disposer de tels produits ou services pour les besoins directs et exclusifs de son activité professionnelle, s'est rapproché à cette fin de SITTI.

Les Conditions Particulières acceptées par le CLIENT, leurs Annexes, ainsi que les stipulations applicables des présentes Conditions Générales, constituent l'intégralité de l'accord en résultant entre les parties, à l'exclusion de tout échange de correspondances, documents ou pourparlers antérieurs ayant trait à la même opération.

Chapitre 1 Définitions

Aux fins d'interprétation des présentes Conditions générales, les parties sont convenues des définitions suivantes. On désigne par « Contrat » le contrat conclu du fait de l'acceptation par le CLIENT des Conditions Particulières et des présentes Conditions générales, et leur acceptation par SITTI.

On désigne par « Service client » le service que le Client peut contacter à l'adresse suivante : SAS SITTI – Service clients – ZA Papillon Rue Emile Dewoitine – 37270 PARCAY MESLAY.

On désigne par « Cas de Force majeure » tout événement présentant un caractère irrésistible et extérieur pour SITTI, empêchant l'exécution de ses obligations.

Les parties s'accordent à considérer comme tels, sans que cette liste soit exhaustive :

- l'intervention du Client ou d'un tiers non autorisé dans la conception, la réalisation ou la mise en oeuvre des produits ou services de la Société SITTI ;
- le dysfonctionnement des matériels informatiques de SITTI résultant d'un virus, une panne physique, ou une liaison Internet défectueuse, quelle qu'en soit la cause ;
- les inondations, orages, surtensions, incendies ;
- les variations de courant électrique ;
- les dérangements, encombrement, interruption ou panne des terminaux et réseaux télécommunications ;
- la nécessité de prévenir, empêcher ou stopper la diffusion d'un Contenu illicite ou dommageable ;
- tout acte de malveillance ou de fraude de la part de tiers ;

On désigne par « Contenu » tous signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature.

On désigne par « Contenu illicite » tout Contenu portant atteinte à un intérêt protégé par l'Ordre juridique français ou d'un autre Etat, et susceptible de ce fait d'être prévenu, réparé ou réprimé au moyen de mesures ou sanctions de nature pénale, civile, administrative, ou d'autre nature.

Sont considérés notamment comme illicites :

- les Contenus constitutifs de délits de presse ou de violation du secret professionnel ;
- les Contenus portant atteinte à la vie privée, à l'image, à la réputation d'une personne ;
- tout Contenu recueilli, conservé ou utilisé en infraction à la législation sur la transparence économique, les pratiques anticoncurrentielles ou restrictives de concurrence ;
- tout Contenu mettant en oeuvre ou reproduisant sans autorisation une création immatérielle objet de droits de propriété intellectuelle.

On désigne par « Contenu dommageable » tout Contenu de nature à engendrer un préjudice réparable, selon les règles applicables dans l'Ordre juridique français ou celui d'un autre Etat.

Sont considérées comme telles, notamment :

- tout Contenu dont la collecte, la conservation ou l'utilisation est constitutive de concurrence déloyale ou d'agissement parasitaire ;
- tout Contenu présentant un caractère raciste, antisémite ou autrement discriminatoire ;
- tout Contenu dont le contenu présentant un caractère vulgaire, obscène, diffamatoire.

On désigne par « Internet » le réseau de communications électroniques mondial reposant sur un protocole de communication spécifique connu sous le nom de TCP/IP.

On entend par « Site web » l'infrastructure développée selon les formats informatiques utilisables sur Internet, comprenant des données de différentes natures, et notamment des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, bases de données, destinées à être consultées par les utilisateurs de l'Internet dans le cadre d'un accès libre ou payant.

On entend par « Centre serveur » l'ensemble des ordinateurs et logiciels associés appartenant à SITTI ou que SITTI est autorisée à utiliser pour les besoins de son activité, qui sont connectés à des réseaux de communication les reliant à Internet.

On désigne par « Hébergement » le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature, permettant leur mise à disposition du public ou d'une catégorie de personnes par l'intermédiaire d'Internet.

On désigne par « Nom de domaine » l'ensemble de signes,

composé d'une racine et d'une extension, qui est utilisé pour identifier un et un seul Site web et permettre son accès au public dans l'Internet.

Le Nom de domaine n'est pas en tant que tel, et en l'état du Droit, objet de propriété.

On désigne par « Moteur de recherche » tout Site web ayant pour objet d'offrir un service de recherche sur Internet d'autres Sites web, au moyen de mots-clés.

Chapitre 1 Stipulations générales relatives à la formation, au contenu et aux effets du Contrat

1.1 Obligation générale de collaboration

Le sérieux et l'implication que SITTI est en droit d'attendre du Client garantissent l'adéquation et la qualité des produits et prestations qui lui seront fournis. Pour cette raison, avant toute commande, il incombe au Client de pourvoir à la définition et au recensement complet de ses besoins réels, de ses contraintes et des objectifs à atteindre, en précisant clairement la nature et les caractéristiques des prestations et produits qu'il souhaite voir mis en oeuvre. Ces renseignements sont communiqués à SITTI en temps utile. Par la suite, il appartient au Client de participer activement à la mise en oeuvre des solutions retenues en respectant tous les prérequis et mises en garde qui lui auront été communiqués et en ne contrariant en aucune manière le travail de SITTI.

Il reviendra encore au Client :

- de s'assurer systématiquement de la conformité et de l'absence de défectuosité des produits et prestations convenus, dès leur livraison ;
- de respecter, pendant et après l'exécution d'un Contrat, tous conseils, recommandations ou mises en garde qui lui seraient adressés par SITTI.

La présente clause s'applique sans préjudice des obligations particulières de collaboration stipulées dans les Chapitres suivants des présentes Conditions générales.

1.2 Devoir de conseil

A partir des renseignements fournis par le Client, SITTI fera ses meilleurs efforts pour conseiller et proposer à partir de ses prestations habituelles, une solution adaptée à ses besoins.

Cette solution, une fois formalisée dans les Conditions particulières, est réputée satisfaire intégralement aux attentes du Client.

Dans l'hypothèse où il s'estimerait incomplètement renseigné sur les contraintes inhérentes à la mise en place ou à l'utilisation prestations convenues, il appartient au Client de s'enquérir auprès de SITTI de toute explication nécessaire. SITTI n'assumera aucune responsabilité relative à l'adéquation d'une prestation ou d'un ensemble de prestations conçus, préconisés ou formulés par et sous la responsabilité d'un tiers.

1.3 Exactitude des informations communiquées par le CLIENT

Le CLIENT s'engage à fournir à SITTI, dans le cadre de la souscription et de l'exécution du Contrat, des informations exactes, sincères et véritables relatives à son identité et ses coordonnées.

Il s'engage à informer sans délai SITTI de toute modification relative à ces informations.

1.4 Qualité du CLIENT

Le CLIENT déclare et reconnaît agir, dans ses rapports avec SITTI, pour les besoins directs et exclusifs de son activité professionnelle, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

1.5 Conclusion du Contrat

Le Contrat est conclu par l'échange du consentement des Parties sur les Conditions Particulières et le cas échéant leurs Annexes, ce consentement étant réputé s'étendre, par un renvoi expresse stipulé aux Conditions Particulières, aux présentes Conditions Générales.

Les Parties contractant en qualité de professionnels, il est convenu, par convention expresse sur la preuve, que cet échange de consentement pourra être constaté et rapporté par tous moyens, tels que des échanges de fax ou de courriers électroniques.

1.6 Contenu d'un Contrat

Le Contrat est constitué :

- des Conditions Particulières acceptées par le Client,
- de leurs Annexes, le cas échéant,
- des présentes Conditions Générales.

Il constitue l'intégralité de l'accord en résultant entre les parties, à l'exclusion de tout échange de correspondances, documents ou pourparlers antérieurs ayant trait à la même opération.

Les Conditions Particulières acceptées par le Client, les chapitres applicables des présentes Conditions générales ainsi que les Annexes, qui forment le Contrat, sont réputées d'interprétation stricte.

On ne saura, sous couvert d'interprétation, même au regard de l'usage ou de l'équité, leur donner une portée qui ne résulterait par expressément et directement de leurs stipulations.

En cas de contradiction, les stipulations applicables des présentes Conditions Générales prévaudront sur tout autre document contractuel.

En cas de nullité de l'une ou l'autre des clauses des présentes Conditions Générales, il reviendra aux parties, ou en cas de désaccord, au Juge saisi, de lui substituer une clause de même portée produisant, dans la commune intention des parties, des effets de Droit identiques.

Si cette substitution s'avérait impossible, le Contrat conclu entre les Parties ne serait nul que si l'une des Parties démontrait que la clause litigieuse présentait un caractère impulsif et déterminant de son consentement.

1.7 Droit de rétractation

1.7.1 Contenu et mise en oeuvre

Conformément aux dispositions des articles L. 221-3 et L. 221-18 du Code de la consommation, et sous réserve des aménagements ou exceptions visés aux paragraphes 1.7.2 et 1.7.3 ci-après, le Client dont le nombre de salaires est inférieur ou égal à cinq au jour de sa conclusion, dispose du droit de se rétracter du Contrat, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours francs à compter de sa conclusion.

Pour l'exercer, le Client devra retourner à SITTI, avant l'expiration du délai précité, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, ou s'il le souhaite au moyen du formulaire prévu à cette fin à la suite des présentes Conditions Générales. La preuve et le coût de cet envoi pèsent sur le Client.

En cas d'exercice par le Client de son droit de rétractation, SITTI le remboursera de la totalité des sommes versées, y compris les frais de gestion. Ce remboursement interviendra sans retard injustifié, et en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où SITTI aura été informée de la volonté du Client de se rétracter.

Tout remboursement utilisera le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour le règlement du prix des prestations, à moins que les parties ne conviennent expressément d'un moyen différent, sans frais pour le Client.

Par ailleurs, l'exercice de son droit de rétractation par le Client emportera de plein droit l'annulation du Contrat, et la location financière le cas échéant souscrite.

1.7.2 Exécution immédiate des prestations

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-25 du Code de la consommation, le Client pourra former demande auprès de SITTI de voir commencer les prestations convenues au Contrat avant l'expiration du délai rétractation, au moyen du formulaire prévu à cette fin à la suite des présentes conditions générales.

En cette hypothèse, en cas d'exercice de son droit de rétractation, il restera tenu de verser à SITTI une somme correspondant aux prestations fournies jusqu'à la réception de sa décision de se rétracter, compte-tenu du prix total des prestations convenues au Contrat.

1.7.3 Renonciation au droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-28, le Client qui a demandé l'exécution immédiate des prestations convenues et que ces dernières ont été exécutées dans leur intégralité avant la fin du délai de rétractation, pourra, en outre, renoncer à l'exercice de son droit de rétractation, au moyen du formulaire prévu à cette fin à la suite des présentes conditions générales.

1.8 Divisibilité des Contrats

Les produits et prestations qui forment respectivement l'objet des Chapitres ultérieurs des présentes Conditions Générales, quoiqu'ils seraient visés ensemble dans des Conditions Particulières uniques, seront réputés résulter d'autant de Contrats divisibles et indépendants les uns à l'égard des autres.

Lorsqu'un Contrat entre les Parties est réputé divisible et indépendant :

- sa nullité ou sa résolution, totale ou partielle, n'emporte aucune conséquence sur la validité ou l'exécution d'un autre Contrat ;
- son inexécution par SITTI, totale ou partielle, ne permet pas au CLIENT de suspendre l'exécution d'une obligation qu'un autre Contrat mettrait à sa charge.

Toutefois, par exception à ce qui précède, en cas de défaillance du CLIENT à l'une quelconque de ses obligations à l'égard de SITTI, cette dernière se réserve la faculté de suspendre l'exécution de tout ou partie de ses propres obligations, quand bien même elles résulteraient de Contrats distincts.

1.9 Opération de location financière sur les produits et les prestations de SITTI – Cession du contrat au partenaire financier

Sauf accord spécifique convenu avec le Client au sein des Conditions particulières, la fourniture du site web et les Prestations est par principe au moyen d'une opération de location financière auprès d'un partenaire sélectionné par SITTI. Ce dernier confère à cet effet à SITTI la possibilité de soumettre au partenaire de son choix (notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive, les Sociétés LOCAM, LEASECOM ou GRENKE), au nom et pour le compte du Client, une demande de location financière portant sur tout ou partie des biens figurant aux Conditions particulières, susceptibles de se prêter à ce mode de financement.

Les éléments essentiels de la demande de location financière du Client, que SITI sera autorisée à présenter au nom et pour le compte de ce dernier, seront déterminés par application de la « Demande de location financière » annexée au cas échéant aux présentes. A défaut d'une telle annexe, ces éléments essentiels seront déterminés par référence aux éléments essentiels de la relation contractuelle établie entre SITI et le Client, de telle sorte que ce dernier bénéficie notamment de conditions de prix et de durée également avantageuses. Lorsque la demande de location financière est acceptée par un Partenaire de SITI, une telle acceptation entraîne la conclusion d'un contrat afférent entre le Partenaire et le Client dont les conditions seront celles définies dans l'annexe 1 des présentes.

1.10 Le contrat de location financière ainsi conclu entre un partenaire et le Client se substituera de plein droit à toute relation contractuelle entre SITI et le Client se rapportant au même objet. Elle sera réputée intervenir au jour de la conclusion du Contrat lui-même. Les relations contractuelles entre SITI et le Client insusceptibles de se prêter à cette substitution seront maintenues, sauf la possibilité pour SITI de donner au bailleur mandat de percevoir pour elle le prix de ses prestations. Exécution par un tiers.

Il est convenu que SITI pourra, si bon lui semble, faire sous-traiter tout ou partie des prestations convenues par le Contrat à tout prestataire de son choix. Le CLIENT ne faisant pas de l'identité de SITI une condition déterminante de son engagement.

1.11 Paiements et retard de paiements

Sauf indication contraire, les prix figurant aux Conditions particulières sont entendus Hors Taxes. La TVA et toutes autres taxes seront facturées en sus du prix au taux en vigueur à la date de paiement.

Les paiements seront effectués par prélèvement automatique sur le compte bancaire du Client, ce dernier s'engageant à prendre toute mesure et donner tout ordre utile à cette fin.

Les paiements s'imputeront selon les règles suivantes :

- les paiements sont toujours imputés en dernier lieu au prix résultant des prestations visées au Chapitre 2 des présentes Conditions générales ;
- sauf contradiction avec la règle précédente, qui prévaut en ce cas, les paiements sont imputés ensuite aux dettes les plus anciennes.

Il est possible que SITI consente au Client, dans les Conditions Particulières, un règlement échelonné du ou des prix y stipulés, par exemple la mise en place de versements mensuels ou le versement de loyer. De même, en cas de refus du dossier de location financière par le Partenaire de SITI et/ou d'accord spécifique, SITI pourra facturer directement auprès du Client le prix du site web et des prestations commandés. Dans cette hypothèse, tout retard de paiement d'une seule échéance supérieure à trente jours permettra à SITI, si bon lui semble, et sans qu'il soit besoin d'aucune formalité, d'exiger immédiatement du Client l'exécution de son obligation au solde du prix.

Il est précisé que lorsque un paiement échelonné est convenu, les nouvelles dispositions de l'article 1195 du Code civil résultant de l'ordonnance du 2016-131 du 10 février 2016 et qui entreront en vigueur le 1er octobre 2016 ne seront pas applicables au prix convenu entre les Parties.

Cette faculté de SITI de dechoir le Client du terme des échéances n'est :

- ni une résiliation, le Contrat continuant de produire effet entre les Parties ;
- ni la mise en œuvre d'une clause pénale, le paiement du solde du prix n'ayant pas le caractère de dommages et intérêts.

Conformément aux dispositions des articles L441-6 I alinéa 12 et D441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, même d'une seule échéance, SITI appliquera à toute dette échue une pénalité forfaitaire de 40 € au titre de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, des frais complémentaires de recouvrement s'ils sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, et des intérêts de retard correspondant au taux d'intérêt de la BCE à son opération de refinancement la plus récente majeure de 10 points de pourcentage.

1.12 Responsabilité de SITI à l'égard du Client

La responsabilité de SITI ne pourra être engagée, en toutes matières, qu'à la condition de démontrer l'existence d'une faute imputable à cette dernière, dans l'exécution du Contrat.

En aucun cas la responsabilité de SITI ne pourra être engagée si la défaillance ou le retard reproché résultait :

- d'un Cas de Force de Force majeure, ainsi qu'il a été défini précédemment par les Parties,
 - d'un manquement du Client à l'une quelconque des obligations que le Contrat, la Loi, l'usage ou l'équité met à sa charge ;
 - du refus par le Client de tenir compte de toute mise en garde ou recommandation adressées par SITI.
- SITI ne pourra être tenue que du préjudice résultant de manière directe de l'inexécution de ses obligations. Est en ce sens exclue, par conséquent, la réparation des préjudices résultant des pertes d'exploitation et manques à gagner subis par le CLIENT.

En tout état de cause, la responsabilité de SITI ne pourra

jamais être engagée, quelle qu'en soit la cause, au-delà du montant des sommes effectivement payées par le Client en contrepartie des prestations objets du litige. Afin de déterminer si la limite de responsabilité de SITI est atteinte, il sera tenu compte de l'ensemble des sommes éventuellement versées par elle à ce titre.

1.13 Données à caractère personnel

Dans la mesure nécessaire à la conduite, au suivi et à l'exécution du Contrat, SITI devra collecter, traiter et conserver, aux moyens d'outils informatiques, des informations à caractère personnel concernant directement ou indirectement le Client, et en particulier celles dont le caractère obligatoire est signalé dans les Conditions Particulières.

Le Client disposera d'un droit d'opposition au traitement des données le concernant, pour des motifs légitimes. Ces informations seront principalement destinées aux services techniques, commerciaux et administratifs de SITI et conservées :

- jusqu'à l'extinction du Contrat et de tous les droits et actions nés de son chef,
- et pendant toute la durée exigée par la Loi en matière de conservation des pièces comptables.

Toutefois, pour la poursuite des mêmes finalités, le Client et ses éventuels représentants acceptent que SITI partage ses données et leurs mises à jour, avec ses fournisseurs, prescripteurs et/ou sous-traitants, ce y compris en dehors de l'Union Européenne.

Le Client est également informé et accepte que les données les concernant soient utilisées par PIAANEO à des fins de prospection, afin de lui faire parvenir ses offres ou celles de ses partenaires. Cependant, le Client pourra s'opposer à cette utilisation lors de la collecte des dites données.

SITI certifie qu'elle a bien effectué les déclarations qui lui incombent au titre de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client disposera d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. La mise en œuvre de ces droits sera possible par simple courrier envoyé au siège social de SITI.

1.14 Références

Le Client autorise SITI à mentionner son nom sur une liste de références qu'il pourra diffuser auprès de ses prospects.

1.15 Non-sollicitation de personnel

Le Client s'interdit de prendre à son service, directement ou indirectement, un personnel de SITI qui aurait été affecté à l'exécution d'un Contrat, jusqu'à l'expiration d'une année suivant sa terminaison. En cas de défaillance du Client à l'interdiction qui précède, ce dernier versera à SITI, à titre d'indemnité forfaitaire, une somme égale à deux années de salaire de la ou des personnes en cause. Cette interdiction est tenue pour inopérante en cas de liquidation judiciaire de SITI.

1.16 Traitement des réclamations et litiges

Toute réclamation du Client, relative à l'exécution du présent Contrat, peut être adressée au Service client de SITI désigné à l'article « Définitions » ci-avant, par voie postale, ou à l'adresse email contact@siti.fr.

1.17 Loi applicable et tribunal compétent

TOUS LES CONTRATS CONCLUS ENTRE LE CLIENT ET SITI SONT SOUMIS, DANS LEUR FORMATION COMME LEUR EXECUTION A LA LOI FRANCAISE. TOUT LITIGE EN DECoulant, QU'IL SOIT RELATIF A LEUR VALIDITE, A LEUR INTERPRETATION OU LEUR EXECUTION, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS ET/OU EN CAS DE DEMANDE DE LOCATION FINANCIERE, A LA COMPETENCE DES TRIBUNAUX DU SIEGE SOCIAL DU BAILLEUR, A MOINS QU'IL NE SOIT SOUMIS PAR L'INTERVENTION VOLONTAIRE OU FORCEE DE SITI A UNE INSTANCE EN COURS, LA JURIDICTION SAISIE DEMEURANT EN CE CAS COMPETENTE POUR LE TOUT.

Chapitre 2 Stipulations particulières relatives à la mise à disposition d'un Site web

2.1 Objet de ce Chapitre

Lorsque les Conditions particulières le prévoient expressément sous la rubrique « Mise à disposition d'un site Web », SITI s'engage, dans les conditions et en contrepartie du prix stipulés dans le présent Chapitre, à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires à la réalisation d'un Site web à l'usage du Client, et à le mettre à disposition de ce dernier.

2.2 Réalisation d'une maquette (première étape)

Il incombe au Client, dès la signature des Conditions particulières et au moyen du « Dossier de création » y annexé, de définir et communiquer sous sa responsabilité à SITI les éléments essentiels du Site web qu'il souhaite voir réaliser, à savoir :

- le nombre et les caractéristiques des pages web qui constitueront le Site web ; à défaut de précision, le site sera réputé comprendre sept pages au maximum ;
- les modules et fonctionnalités particuliers qui seront accessibles aux utilisateurs du Site web ;
- les informations qui permettront aux tiers de l'identifier, de le contacter et de le localiser, tels que : adresses postale et électronique, numéro de téléphone et télécopie, plan d'accès, horaires d'ouverture, etc. ;
- les éléments sur la base desquels SITI réalisera la charte graphique, tels que : plaquette commerciale, logo, codes

couleurs, animations, forme et structure des menus de navigation, arborescence des pages, etc.

Sur la base des éléments ainsi délivrés, SITI s'engage à réaliser et communiquer au Client par tous moyens, dans un délai indicatif d'un mois à compter de la formation du Contrat, une première maquette arrêtant la charte graphique du futur Site web.

A moins que le Client ne fasse valoir par écrit de quelconques réserves dans un délai de deux jours ouvrés à compter de ce moment, la maquette ainsi réalisée sera réputée conforme en tous points au « Dossier de création », et servira de support à la réalisation définitive du Site web, ainsi qu'il est expliqué ci-après.

Si au contraire le Client entend formuler des réserves, et sous la condition que celles-ci ne constituent pas une modification des éléments essentiels communiqués dans le « Dossier création », SITI devra effectuer les mises à jour et modifications nécessaires dans un délai de quinze jours ouvrés.

La procédure de réception décrite ci-avant sera renouvelée, le cas échéant, deux fois de suite. A moins que le Client ne démontre que la maquette n'est pas conforme au « Dossier de création », toute nouvelle modification de la maquette donnera lieu ensuite à facturation supplémentaire.

2.3 Réalisation du Site web (deuxième étape)

Une fois la maquette réalisée et réceptionnée sans réserve dans les conditions visées à l'article 2.2, il appartiendra au Client de fournir à SITI, en un et un seul envoi, tous les Contenus qu'il souhaite voir enrichir la maquette, ainsi que leur emplacement projeté. Il est toutefois expressément convenu entre les parties qu'aucune page du Site web ne pourra contenir plus de dix photographies ou dessins, trois mille signes et une animation.

Dans un délai indicatif de trois mois à compter de la réception de ces Contenus, SITI s'engage à délivrer au Client, par tous moyens, le Site web ainsi enrichi. A moins que le Client ne fasse valoir par écrit de quelconques réserves dans un délai de dix jours ouvrés à compter de ce moment, le Site web ainsi réalisé sera réputé satisfaire en tous points aux obligations contractuelles de SITI. Si au contraire le Client entend formuler des réserves, et sous la condition que celles-ci ne constituent pas une modification des éléments essentiels communiqués dans le « Dossier de création », SITI devra effectuer les mises à jour et modifications nécessaires dans un délai de quinze jours ouvrés.

La procédure de réception décrite ci-avant sera renouvelée, le cas échéant, deux fois de suite. A moins que le Client ne démontre que le Site web n'est pas conforme aux Contenus par lui communiqués, toute nouvelle modification de ce dernier donnera lieu ensuite à facturation supplémentaire. Dans l'hypothèse où le Client n'adresserait à SITI aucun Contenu destiné à enrichir la maquette dans un délai de 60 jours à compter de sa réception, cette dernière sera réputée constituer le Site web complet et définitif.

2.4 Droits de propriété intellectuelle afférents au Site web

Sauf accord particulier spécifique convenu entre les Parties, notamment au sein des Conditions Particulières, SITI concède au Client, à l'exclusion de tout autre droit, celui d'exploiter et d'utiliser le site internet, à savoir son architecture technique et sa charte graphique, dans le cadre de son activité professionnelle, et de faire procéder à l'hébergement du Site web. Cette licence est non-cessible, non-exclusive et consentie pendant la durée indivisible et irrévocable stipulée aux Conditions particulières.

Cette licence sera par la suite automatiquement renouvelée, pour des périodes de 24 mois, selon des conditions et prix identiques à ceux visés dans le présent Chapitre, à moins que l'une ou l'autre des parties n'y mette fin par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'autre partie moyennant un préavis minimum de trois mois avant le terme de la période contractuelle en cours.

2.5 Responsabilité du Client

Le Client aura la garde juridique et matérielle du Site web, dès la formation du Contrat et au fur et à mesure de sa réalisation. Il portera la responsabilité en sa qualité d'éditeur, au sens des dispositions de l'article 6.III.1 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, de ce que le Contenu, l'usage et l'exploitation du Site web seront conformes à toutes les règles de droit, françaises ou étrangères, qui s'y trouveraient applicables.

Par suite de ce qui précède, il appartiendra notamment au Client, sans que cette liste soit exhaustive :

- de s'assurer en permanence qu'aucun Contenu figurant sur le Site web ne présente un caractère illicite ou dommageable ;
 - de s'assurer en permanence que le Site web comportera toutes les mentions obligatoires compte tenu de sa nature ou son contenu ;
 - de s'assurer en permanence que toutes les formalités ou déclarations nécessaires à la mise à disposition du public, l'usage ou l'exploitation du Site web ont été réalisées.
- Pour ce faire, le Client s'entourera de tous conseils utiles auprès de professionnels du Droit. SITI interviendra uniquement en qualité d'hébergeur du site internet et de son Contenu. Le Client garantira de plein droit et indemnifera SITI contre toute réclamation ou condamnation qui pourrait être formulée à son encontre par un tiers, par une Juridiction française

ou étrangère, et ce quel qu'en soit le fondement, en raison du Contenu du Site web, de son usage ou de son exploitation.

2.6 Prix

A l'exception des dispositions spécifiques à la conclusion d'un contrat de location financière régi par l'annexe 1 des présentes, le Client sera tenu de payer le prix convenu aux Conditions particulières, à titre de contrepartie à la réalisation du Site web, des prestations d'hébergement le cas échéant commandés, ainsi qu'à la mise à disposition dudit site par voie de simple licence des droits. A défaut de stipulation contraire des Conditions particulières, qui prévaudront en ce cas, le Client sera tenu de payer ce prix selon les modalités suivantes :

- 30% d'acompte passés sept jours après la conclusion du Contrat ;

- le solde à la réception de la maquette du Site web.

Dans l'hypothèse où SITTI consentirait au Client un règlement échelonné du prix, les dispositions de l'article 1.11 sont applicables.

Chapitre 3 Stipulations particulières relatives à l'hébergement d'un Site web

3.1 Objet de ce Chapitre

Lorsque les Conditions particulières le prévoient expressément sous la rubrique « Hébergement du site », SITTI s'engage, dans les conditions et en contrepartie du prix stipulés dans le présent Chapitre, à mettre en oeuvre les moyens techniques nécessaires à l'hébergement du Site web désigné, ainsi que, le cas échéant, à réaliser des prestations accessoires y afférentes.

3.2 Contenu de la prestation d'Hébergement

Les moyens techniques que SITTI s'engage à mettre en oeuvre afin de permettre l'Hébergement du Site web désigné aux Conditions particulières résident exclusivement dans :

- la mise en place dans son Centre serveur d'un volume de stockage, allant de 500 Mo à 2 Go selon ce qui est stipulé aux Conditions particulières ;

- l'accessibilité au public du Site Web sur Internet, au moyen du Nom de domaine qui l'identifie ;

- la sauvegarde du Site web par tout moyen approprié ;

- la mise à disposition de statistiques de connexion au Site web hébergé.

Tout dépassement du volume de stockage alloué au Client, résultant de modifications demandées par ce dernier, donnera lieu à facturation d'un prix supplémentaire.

3.3 Procédures afférentes au Nom de domaine

SITTI mettra en oeuvre les démarches administratives auprès de tout organisme compétent pour enregistrer et maintenir, au nom et pour le compte du Client, durant la durée de l'Hébergement, un Nom de domaine destiné à identifier son Site web sur Internet. Sous réserve des conditions exigées par les organismes auprès desquels elle effectuera ces démarches, SITTI s'efforcera d'enregistrer un des Noms de domaine proposés par le Client dans le « Dossier de création » annexé aux Conditions particulières ou, à défaut, un Nom de domaine similaire retenu en accord avec le Client.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait recourir à un Nom de domaine d'ores-et-déjà enregistré à son profit, il fournira à SITTI toute assistance utile et lui donnera tout mandat pour effectuer, en son nom et pour son compte, toute démarche nécessaire auprès des organismes compétents en vue de rattacher ce Nom de domaine au Site web hébergé.

SITTI ne pourra être tenue pour responsable du retard ou de l'échec du transfert d'un Nom de domaine :

- en cas de manquement du Client à son obligation de collaboration ;

- par suite du défaut de collaboration de tout organisme extérieur intervenant à la procédure de transfert.

Si de telles circonstances persistaient durant plus de trois mois, SITTI sera libérée de toute obligation par l'enregistrement, au nom et pour le compte du Client, d'un Nom de domaine similaire à celui recherché.

3.4 Démarrage de l'Hébergement

Il incombera au Client de remettre à SITTI les fichiers informatiques complets constituant le Site web dont l'Hébergement est sollicité, en langage de programmation HTML. Toutefois, lorsque le Site web aura été réalisé par SITTI elle-même dans les conditions visées au Chapitre 2 des présentes Conditions générales, le Site web sera réputé remis à SITTI par et au moment de sa réception définitive par le Client, ainsi qu'il est expliqué à l'article 2.3.

A compter de la remise du Site web à SITTI, cette dernière disposera d'un délai d'un mois pour mettre en oeuvre les moyens techniques relatif à l'Hébergement du Site web.

3.5 Disponibilité du Site web

Sous réserve de la survenance d'un Cas de Force Majeure, SITTI s'engage à maintenir la continuité de l'Hébergement du Site web 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Toutefois, il est expressément convenu que l'Hébergement sera susceptible d'être interrompu, aussi brièvement que possible, au cours d'interventions de maintenance du Centre serveur de SITTI.

En outre, le Client déclare connaître l'Internet, ses caractéristiques et ses limites, et reconnaît notamment que :

- les transmissions de données sur l'Internet ne bénéficient d'une fiabilité technique aléatoire, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capaci-

tés techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;

- certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès qui ne permettront pas l'accès au Site web hébergé sur le Centre serveur de SITTI ;

- les utilisateurs du Site web hébergé sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde, et que par conséquent, le contenu du Site web peut être reproduit, représenté ou, plus généralement, diffusé sans aucune limitation géographique ;

- les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement, de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;

- le Site web peut faire l'objet d'intrusion de tiers non autorisés, et son Contenu peut être en conséquence corrompu.

3.6 Signalement des dysfonctionnements

Le Client pourra signaler à SITTI tout dysfonctionnement relatif à l'Hébergement du Site web, auprès d'un standard téléphonique accessible tous les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 au 0 820 820 914, ou par courrier électronique à l'adresse contact@sitti.fr.

3.7 Mise à jour du Site web (option)

3.7.1 Par le Client

Sous la stricte condition que cette faculté soit prévue par les Conditions particulières, le Client aura la possibilité de modifier certains Contenus figurant dans son Site web, au moyen d'une interface d'administration à distance, à l'utilisation de laquelle il sera formé.

Ce faisant, le Client agira avec prudence, et sous sa seule responsabilité.

Il se chargera le cas échéant de toutes les démarches accessoires à la mise à jour technique de son Site web, telles que celles relatives à la réception des paiements en ligne auprès de son établissement bancaire.

Les rubriques du Site web bénéficiant d'un accès autonome par le Client, en application des stipulations qui précèdent, sont expressément exclues des mises à jour assurées par SITTI dans les conditions visées au paragraphe 3.7.2 ci-après.

3.7.2 Par SITTI

Sous la stricte condition que cette faculté soit prévue par les Conditions particulières, le Client pourra solliciter par écrit de SITTI, selon la périodicité stipulée, qu'elle mette à jour le Contenu du Site web.

Aucune demande de mise à jour ne sera admise si cette dernière devait avoir pour conséquence :

- de modifier ou mettre à jour le Contenu du Site web que le Client peut modifier ou mettre à jour lui-même au moyen de l'interface d'administration visée au 3.7.1 ci-avant ;

- de modifier les éléments essentiels communiqués dans le « Dossier création » annexé le cas échéant aux Conditions particulières, dans l'hypothèse où le Site web aurait été réalisé par SITTI ;

- de porter le contenu d'une page du Site à plus de dix photographies ou dessins, trois mille signes et une animation ;

- de modifier plus de la moitié des Contenus du Site web ;

- de modifier les modules et fonctionnalités particuliers du Site web ;

- de modifier les vidéos figurant sur le Site Web, qu'elles aient ou non été réalisées par SITTI ;

- de modifier la structure du Site web, notamment en y ajoutant de nouvelles pages ;

- de réaliser toute programmation informatique.

Dans un délai indicatif d'un mois à compter de la réception des nouveaux Contenus, SITTI s'engage à délivrer au Client, par tous moyens, le Site web ainsi mis à jour. A moins que le Client ne fasse valoir par écrit de quelconques réserves dans un délai de dix jours ouvrés à compter de ce moment, le Site web mis à jour sera réputé satisfaire en tous points aux obligations de SITTI.

Si au contraire le Client entend formuler des réserves, SITTI devra effectuer les mises à jour et modifications nécessaires dans un délai de quinze jours ouvrés.

La procédure de réception décrite ci-avant sera renouvelée, le cas échéant, deux fois de suite. A moins que le Client ne démontre que le Site web n'est pas conforme à sa demande de mise à jour, toute nouvelle mise à jour donnera lieu à facturation supplémentaire.

Le Site web mis à jour n'est substitué au Site web hébergé et mis en ligne sur Internet qu'une fois réceptionnée par le Client.

3.8 Durée initiale de l'Hébergement et tacite reconduction

L'Hébergement du Site web sera assuré pendant la durée indivisible et irrévocable stipulée aux Conditions particulières.

L'Hébergement sera par la suite automatiquement renouvelé, pour des périodes de 24 mois, selon des conditions et prix identiques à ceux visés dans le présent Chapitre, à moins que l'une ou l'autre des parties n'y mette fin par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'autre partie moyennant un préavis minimum de trois mois avant le terme de la période contractuelle en cours.

3.9 Courrier électronique

Le Client disposera d'adresses de courrier électronique, dans la quantité déterminée aux Conditions particulières, personnalisées à partir du Nom de domaine du Site héber-

gé, placées sous sa garde matérielle et juridique. L'usage, le fonctionnement et la gestion de ces adresses de courrier électronique seront placés sous la responsabilité exclusive du Client. Il reviendra en outre au Client de contrôler régulièrement le fonctionnement de ses adresses de courriers électronique. La responsabilité de SITTI ne pouvant être recherchée en raison d'aucune interruption, indisponibilité, dysfonctionnement ou perte de courriers.

3.10 Soumission au référencement du Site web

SITTI s'engage exclusivement à référencer, auprès d'au minimum trois Moteurs de recherche parmi les plus usités en France, le Nom de domaine du Site web hébergé, ainsi que les mots-clés s'y rapportant, tels qu'ils ont été définis par et sous la responsabilité du Client dans les Conditions particulières ou leurs annexes. Il est clairement entendu que ces opérations ne sauraient en aucun cas rendre certain ou maintenir le classement du Site web auprès des Moteurs de recherche, ce dernier dépendant d'aléas insurmontables, tels que : les moyens et méthodes mis en oeuvre par les moteurs de recherche, la formulation de la requête de recherche par l'utilisateur, le positionnement des autres Sites web sur Internet, etc.

3.11 Responsabilité du Client

Le Client aura la garde juridique et matérielle du Site web durant toute la durée de l'Hébergement. Il portera la responsabilité en sa qualité d'éditeur, au sens des dispositions de l'article 6.III.1 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, de ce que le Contenu, l'usage et l'exploitation du Site web seront conformes à toutes les règles de droit, françaises ou étrangères, qui s'y trouveraient applicables. Par suite de ce qui précède, il appartiendra notamment au Client, sans que cette liste soit exhaustive :

- de s'assurer en permanence que le Nom de domaine du Site web ne porte pas atteinte à un intérêt protégé par l'Ordre juridique français ou d'un autre Etat ;

- de s'assurer en permanence qu'aucun Contenu figurant sur le Site web ne présente un caractère illicite ou dommageable ;

- de s'assurer en permanence que le Site web comportera toutes les mentions obligatoires compte tenu de sa nature ou son Contenu ;

- de s'assurer en permanence que toutes les formalités ou déclarations nécessaires à la mise à disposition du public, l'usage ou l'exploitation du Site web ont été réalisées ;

- de s'assurer en permanence que l'usage des mots-clés utilisés aux fins du référencement du Site web sur Internet ne constitue ni une contrefaçon, ni un acte de concurrence déloyale ou parasitaire.

Pour ce faire, le Client s'entourera de tous conseils utiles auprès de professionnels du Droit. SITTI sera légitimement fondée, dans l'hypothèse où elle apprendrait l'existence d'un manquement du Client aux obligations qui précèdent, de suspendre immédiatement à l'Hébergement du Site web.

Le Client garantira de plein droit et relèvera indemne SITTI de toute condamnation qui serait prononcée à son encontre à la demande d'un tiers au Contrat, par une Juridiction française ou étrangère, et ce quel qu'en soit le fondement, en raison du Contenu du Site web, des mots clés utilisés aux fins de son référencement, de son usage ou de son exploitation.

3.12 Prix

Le Client sera tenu de payer le prix convenu aux Conditions particulières, à titre de contrepartie de l'Hébergement du Site web pour toute la durée indivisible et irrévocable y stipulée.

A défaut de stipulation particulière des Conditions particulières, qui prévaudront en ce cas, le Client sera tenu de payer ce prix selon les modalités suivantes :

- 30% d'acompte passés sept jours après la conclusion du Contrat ;

- le solde à la réception de la maquette du Site web.

Dans l'hypothèse où SITTI consentirait au Client un règlement échelonné du prix, les dispositions de l'article 1.11 sont applicables.

Les présentes conditions particulières signées par le Client et confirmées par SITTI, ses annexes lorsqu'elles existent, ainsi que les stipulations applicables des Conditions générales contiennent tous les engagements des parties l'une à l'égard de l'autre. Ils remplacent et annulent toutes correspondances, propositions ou accords de principe antérieurs ayant trait à la même opération. Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les Conditions générales de la Société SITTI, pour se les être vu remettre ou les avoir consultées sur le site de la SCP SERREAU-KUBAS-SABARD, Huissiers de Justice à Tours, auprès de laquelle elles ont été déposées au rang des minutes. **Tous les Contrats conclus entre le Client et SITTI sont soumis, dans leur formation comme leur exécution, à la loi française. Tout litige en découlant, qu'il soit relatif à leur validité, à leur interprétation ou leur exécution, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Tours et/ou en cas de location financière, à la compétence des tribunaux du siège social du bailleur, à moins qu'il ne soit soumis par l'intervention volontaire ou forcée de SITTI à une instance en cours, la juridiction saisie demeurant en ce cas compétente pour le tout.**

ANNEXE I : DEMANDE DE LOCATION FINANCIERE DU CLIENT RELATIVE AU SITE WEB QUE SITTI S'EST ENGAGEE A METTRE A SA DISPOSITION

Préambule

Au terme de l'article 1.9 des Conditions générales applicables aux contrats conclus entre la Société SITI et ses Clients, le Client a reconnu à SITI la possibilité de soumettre au partenaire de son choix, au nom et pour le compte du Client, une demande de location financière portant sur tout ou partie des biens figurant aux Conditions particulières susceptibles de se prêter à ce mode de financement.

Il est précisé que SITI travaille habituellement avec :

- Société LOCAM : SAS, au capital de 11 520 000 € - RCS SAINT ETIENNE B77 B203 - Siret 310 880 315 00034 - APE6491 Z - TVA CEE FR 22 310 880 315 - CCP LYON 7121 53 C ayant son Siège social 29, rue Léon Blum 42048 SAINT ETIENNE.

- La société LEASECOM SAS au capital de 15 265 191 € - RCS de PARIS 331 554 071, ayant son siège social 35, quai André Citroën - 75738 Paris cedex 15.

- La société GRENKE SAS au capital de 3 500 000 € - RCS de STRASBOURG - Siret 428 616 734, ayant son siège social 11, rue de Lisbonne - 67300 Schiltigheim.

En l'occurrence, le Client a formé le souhait de solliciter la conclusion d'un contrat de location financière afférent au Site web que la Société SITI s'est engagée à mettre à sa disposition. Le présent document a pour objet d'établir les modalités et conditions du contrat que le Client projette ainsi de conclure avec le bailleur qui entendrait les accepter (ci-après désigné « le contrat de licence »).

Définitions

Aux fins d'interprétation de ce qui suit, le Client a retenu les définitions suivantes.

On désigne par « Hébergement » le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature, permettant leur mise à disposition du public ou d'une catégorie de personnes par l'intermédiaire d'Internet.

On entend par « Site web » le site web que la Société SITI s'est engagée à mettre à la disposition du Client.

On entend par « Bailleur » l'entreprise de location financière avec laquelle sera conclu, le cas échéant, le Contrat de licence, le Client ne faisant pas de l'identité du Bailleur une condition déterminante de son consentement.

On entend par « Contenu » tout ensemble de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature, destinés à figurer sur un Site web.

Article 1 : Objet

Le Contrat de licence aura pour objet de voir concéder par le Bailleur au Client une licence d'exploitation du Site web, moyennant le versement d'un prix, selon les modalités et conditions ci-après exprimées.

Article 2 : Formation du Contrat

Le Contrat de licence ne sera réputé conclu entre le Client et le Bailleur qu'une fois accomplies les formalités suivantes :

- SITI remettra au Partenaire de son choix, au nom et pour le compte du Client, la présente demande de location financière ;
- le Partenaire réceptionnaire fera connaître par tous moyens au Client son éventuelle acceptation, cette formalité le plaçant à son tour en position d'offrant vis-à-vis du Client ;

- afin de s'assurer qu'il est irrévocablement conforme à sa volonté, le Client aura la faculté de confirmer le Contrat de licence en signant un mandat de prélèvement SEPA au profit du Bailleur.

Une fois le mandat de prélèvement SEPA transmis au Bailleur, ce dernier transmettra la facture échéancier au Client, et émettra l'avis de prélèvement correspondant.

Article 3 : Conséquences de la formation du Contrat de licence à l'égard de SITI

Dès la formation du Contrat de licence dans les conditions définies à l'article 2 ci-avant, ce dernier se substituera de plein droit à toute relation contractuelle entre SITI et le Client se rapportant à l'objet visé à l'article 1. Cette substitution sera réputée avoir eu lieu au jour de la conclusion du contrat de licence de site web entre SITI et le Client. Les relations contractuelles entre SITI et le Client insusceptibles de se prêter à cette substitution seront maintenues, sauf la possibilité pour SITI de donner au Bailleur mandat de percevoir pour elle le prix de ses prestations. Par suite de ce qui précède, le Bailleur demeurera étranger à toutes les prestations qui seraient maintenues à la charge de SITI, et ne saurait endosser aucune responsabilité du fait de leur exécution ou inexécution, à l'égard du Client comme des tiers. Les obligations réciproques qui existeront, d'une part, entre le Client et SITI et, d'autre part, entre le Client et le Bailleur, par suite de la conclusion du Contrat de licence, seront réputées divisibles les unes à l'égard des autres. Par conséquent :

- la nullité ou la résolution totale ou partielle des unes n'emportera aucune conséquence sur la validité ou l'exécution des autres, et réciproquement ;
- l'inexécution des unes ne permettra pas au Client de suspendre l'exécution des autres, et réciproquement.

Article 4 : Contenu du Contrat de licence

La présente demande de location financière contiendra, à l'exclusion de tout autre document, accord de principe, ou correspondance, tous les engagements du Client et du Bailleur l'un à l'égard de l'autre.

Article 5 : Concession de droits sur le Site web

Le Bailleur fera son affaire personnelle d'acquiescer auprès de SITI, moyennant un investissement qu'il lui sera possible d'amortir et de rentabiliser au moyen des loyers payés par le Client, tous les droits nécessaires à l'exécution du Contrat de licence.

Par suite, le Bailleur concèdera à son tour au Client une licence d'exploitation sur l'architecture technique et la charte graphique du site web. Cette licence non cessible et non exclusive, consistera dans le droit d'utiliser ces éléments par reproduction et représentation sur le réseau Internet en vue d'exploiter le site web.

Article 6 : Livraison, hébergement, maintenance et référencement du Site web

Le Client réceptionnera le Site web dans la mesure nécessaire à l'exercice effectif des droits de propriété intellectuelle concédés par l'effet du Contrat de licence.

En cas de défaillance de SITI dans la livraison du Site web, le Client dégage le Bailleur de toute responsabilité. Lors de la livraison du Site web, le client signera le procès-verbal de réception. La signature du procès-verbal de réception par le client vaudra reconnaissance par ce dernier de la conformité du site web au dossier de création et à ses besoins.

En revanche, par suite des stipulations de l'article 3 ci-avant, la livraison, la mise en ligne, l'hébergement, la maintenance, le référencement du Site web, et de manière générale toutes les prestations qui seraient étrangères à l'objet strictement entendu du Contrat de licence, seront exécutées par et sous la responsabilité de SITI, et réceptionnées par et sous la responsabilité du Client, suivant les Conditions générales de cette dernière.

Article 7 : Protection du site Internet

Toute action ou réclamation relative au Site web sera immédiatement dénoncée par le Client au Bailleur. Elle donnera lieu dans les plus brefs délais, selon le cas, à toute action amiable ou judiciaire engagée par le Client à ses frais, à effet de préserver les droits et intérêts du Bailleur. Les actions ou réclamations n'autoriseront pas le Client à différer le paiement des échéances, à en déduire le montant ou à solliciter en justice leur réduction. Le transfert à un tiers du droit sur le Site web défini à l'article 5 ci-avant et/ou son affectation en garantie par le Client sont interdits.

Article 8 : Durée

Le Contrat de licence sera conclu pour une durée indivisible et irrévocable égale à celle pendant laquelle SITI s'engageait à conférer au Client le droit de faire procéder à l'Hébergement du Site web (cf. article 2.4 des Conditions Générales applicables aux contrats conclus entre SITI et ses Clients).

A l'expiration de la durée irrévocable initiale, faute pour l'une ou l'autre des parties de notifier par lettre recommandée avec accusé réception et avec préavis de trois mois avant la date d'échéance du Contrat de licence, sa décision de ne pas renouveler ledit Contrat, ce dernier sera de plein droit poursuivi une période de vingt-quatre mois, également renouvelable.

Article 9 : Prix et modalités de paiement

En contrepartie du droit concédé à l'article 5 ci-avant, le Client paiera au Bailleur un prix égal au prix en contrepartie duquel SITI s'engageait à mettre à la disposition du Client le site web (cf. article 2.6 des Conditions Générales applicables aux contrats conclus entre SITI et ses Clients).

Ce prix sera échelonné sous forme de loyers mensuels pendant toute la durée du Contrat de licence. Toutefois, tout retard de paiement d'un seul loyer de plus de quinze jours suivant une mise en demeure de payer restée infructueuse permettra au Bailleur, si bon lui semble, et sans qu'il soit besoin d'aucune autre formalité, d'exiger immédiatement au Client l'exécution de son obligation au solde du prix. Il est précisé à toutes fins utiles que cette faculté du Bailleur de déchoir le Client du terme des loyers, indépendante de sa faculté de résilier le cas échéant le Contrat de licence, sera considérée entre les parties comme rattachée à l'obligation au paiement du prix pesant sur le Client, et non comme la mise en oeuvre d'une clause pénale. Les loyers seront portables et non quérables.

Le premier loyer sera exigible à la signature du procès-verbal de réception du Site web. Un premier loyer intercalaire sera dû par le Client couvrant la période de location (« période intercalaire ») entre sa date de prise d'effet, savoir la date du procès-verbal de réception, et la date de paiement du premier loyer périodique dû, sauf disposition spécifique contraire.

Pour le paiement des loyers et autres frais accessoires, le Client signera un mandat de prélèvement SEPA joint au présent Contrat de licence. En signant ce mandat, le Client autorise d'une part le Bailleur à émettre des prélèvements payables par le débit de son compte et d'autre part autorise le Bailleur à l'informer par tout moyen à sa convenance, 2 jours avant la date du 1er prélèvement. Dans le cadre de cette information valant pré-notification, la Référence Unique du Mandat (RUM) sera communiquée au Client. Les échéances échues ou à échoir prélevées sont acquiescées par le Bailleur. Le Client s'interdit de dénoncer, sans juste motif, cette autorisation donnée à sa banque pour quelque cause

que ce soit jusqu'à l'expiration de la location. Le Client reconnaît que toute demande de remboursement ou de révocation du mandat n'aura pas pour effet de remettre en cause la validité du présent Contrat de licence.

Toutes les sommes qui seront dues au Bailleur seront majorées de la TVA au taux en vigueur au jour de leur exigibilité. En cas de modification de la législation fiscale en vigueur, les loyers supporteront les changements intervenus. Tous droits, impôts et taxes liés au droit ou à l'utilisation attachés au Site web seront, de convention expresse, mis à la charge du Client.

Chaque loyer portera un intérêt de retard calculé au taux d'escompte de la banque de France, majoré de 5 points plus taxe. Chaque loyer impayé entraînera application d'une indemnité forfaitaire d'un montant minimum de 16 euros HT et d'un montant de 10% du montant de l'impayé. Le Bailleur bénéficiera du droit, le cas échéant de se faire rembourser en tout état de cause et sans justificatif outre les frais répétables, les frais divers engagés pour tout rappel d'échéance.

En cas de changement de domiciliation bancaire du Client, le Bailleur devra être informé 30 jours avant l'échéance dont la domiciliation est à modifier.

Le Client ne pourra invoquer une impossibilité totale ou partielle d'utilisation, ou une détérioration des fonctionnalités du Site web pour s'opposer au paiement des loyers.

Article 10 : Tarification des services

Toute modification des conditions du Contrat de licence, tel que le changement d'adresse, de domiciliation bancaire, modification de la période des échéances, des garanties, fera l'objet d'une facturation par le Bailleur au Client au tarif en vigueur au moment de la réalisation.

La tarification sera communiquée par le Bailleur sur simple demande du Client.

Toute prestation annexée fera l'objet d'une facturation du loueur au locataire, au tarif en vigueur au moment de sa réalisation aux conditions suivantes HT et sans que cette énumération soit exhaustive :

- changement d'adresse 25 €,
 - changement de domiciliation bancaire 25 €,
 - modification de la date ou de la période des échéances 45 €,
 - envoi de courriers spécifiques pour recherches diverses 25 €,
 - duplicata de document contractuel 25 €,
 - défaut d'information de changement d'adresse ou domiciliation 45 €,
 - frais de gestion des sinistres sur assurances hors contrat 176 €,
 - calcul de décompte pour résiliation anticipée de contrat 45 €,
 - confirmation de résiliation en fin de contrat 11 €,
 - transfert de titulaire de contrat 200 €,
 - frais d'encaissement de cheque ou d'effet sur impayés uniquement 25 €,
 - frais de passage en règlement par cheque, effet ou virement 200 €,
 - gestion des échéances impayées 50 €,
 - frais de relance liés à une représentation bancaire 15 €,
 - frais de relance pour une échéance impayée 25 €,
 - frais de relance pour deux échéances impayées 25 €.
- La tarification applicable, disponible au sein des agences du loueur, sera communiquée sur simple demande au locataire.

L'utilisation des prestations vaut acceptation de leur tarification.

Les tarifications pourront faire l'objet d'un prélèvement séparé ou joint à l'échéance suivant l'opération.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année conformément aux conditions générales du loueur applicables à tout locataire.

Article 11 : Facturation électronique

Il est donné au Client la possibilité d'accepter la facturation électronique. Si le Client l'a accepté, au moment où ce modèle de facturation sera mis en place, le Bailleur lui fournira les factures qu'il émettra, et le cas échéant également celles émises pour le compte d'un prestataire ou fournisseur, en format électronique dans son espace client sur un site Internet, en remplacement du support papier envoyé par courrier postal. Dans ce cas, la facture électronique sera le document légal justificatif de l'appel en paiement émis par le Bailleur. Mise à disposition sous format PDF ou tout autre format équivalent, la facture électronique aura la même présentation, le même contenu et la même valeur que la facture papier. Un courrier électronique informera le Client de la mise à disposition de sa facture sous format PDF. Les factures sont mises à disposition, hébergées et archivées par le Bailleur sous format électronique pendant vingt-quatre (24) mois à dater de la date de la facture ou tout autre délai impératif compte tenu des évolutions réglementaires. Si le Client souhaite conserver plus longtemps le fichier électronique de ses factures, il lui appartiendra de procéder lui-même à son propre archivage. Si le Client a accepté la facturation en format électronique, il doit et déclare

avoir accès à Internet et disposer d'une adresse électronique valide. Il appartiendra au Client de signaler au Bailleur toute modification de ses coordonnées de messagerie électronique afin de pouvoir continuer à recevoir par courrier électronique la notification de la mise à disposition de sa facture électronique. Si le Client ne procède pas à cette modification de coordonnées, la facture continuera de lui être envoyée dans son espace Locataire. Il ne pourra cependant plus recevoir de courrier électronique l'en avertissant. Les modalités de gestion de la facturation électronique pourront faire l'objet d'évolutions au cours de l'exécution du contrat dont le Client sera préalablement informé par tout support adapté au choix du Bailleur.

Article 12 : Responsabilité

Le choix des éléments constitutifs du Site web a été fait sous l'unique et entière responsabilité du client et en fonction des besoins qu'il a exprimé, et sans aucune immission du Bailleur. La responsabilité du Bailleur ne pourra en aucun cas être recherchée par le Client à quelque titre que ce soit au regard des fonctionnalités, de la qualité, de l'adéquation avec les besoins du Client, de l'utilisation, et de la maintenance du Site web.

Le Bailleur ne pourra donc être tenu pour responsable des anomalies de fonctionnement du Site web, quelles qu'en puissent être la cause et la durée.

Le Client aura la garde juridique et matériel du Site web, dès la formation du Contrat de licence et au fur et à mesure de son utilisation.

Il portera la responsabilité en sa qualité d'éditeur, au sens des dispositions de l'article 6.III.1 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, de ce que le Contenu, l'usage et l'exploitation du Site web seront conformes à toutes les règles de droit, françaises ou étrangères, qui s'y trouveraient applicables.

Par suite de ce qui précède, il appartiendra notamment au Client, sans que cette liste soit exhaustive :

- de s'assurer en permanence qu'aucun Contenu figurant sur le Site web ne présente un caractère illicite ou dommageable ;
- de s'assurer en permanence que le Nom de domaine du Site web ne porte pas atteinte à un intérêt protégé par l'Ordre juridique français ou d'un autre Etat ;
- de s'assurer en permanence que le Site web comportera toutes les mentions obligatoires compte tenu de sa nature ou son contenu ;
- de s'assurer en permanence que l'usage des mots-clés utilisés aux fins de référencement du Site web sur Internet ne constitue ni une contrefaçon, ni un acte de concurrence déloyale ou parasitaire,
- de s'assurer en permanence que toutes les formalités ou déclarations nécessaires à la mise à disposition du public, l'usage ou l'exploitation du Site web ont été réalisées.

Le Client garantira de plein droit et relèvera indemne le Bailleur de toute condamnation qui serait prononcée à son encontre à la demande d'un tiers au Contrat de licence, par une Jurisdiction française ou étrangère, et ce quel qu'en soit le fondement, en raison du Contenu du Site web, de son usage ou de son exploitation.

Le Client utilisera le Site web sous sa seule direction et son seul contrôle. Le Client ne pourra tenir le Bailleur pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exploitation du Site web, y compris en cas de perte de données ou d'informations.

Article 13 : Qualité du Client

Le Client déclare et reconnaît agir, dans ses rapports avec SITI, pour les besoins directs et exclusifs de son activité professionnelle, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Article 14 : Recours

Si le Client estime, en sa qualité d'utilisateur et concessionnaire du Site web, nécessaire d'agir à ses frais en résiliation du contrat conclu entre le Bailleur et SITI pour vices rédhibitoires ou cachés, le Bailleur lui donne à cette fin mandat d'ester en justice, toutefois révocable pour justes motifs. En aucun cas, le Client ne pourra tenter un quelconque recours directement contre le Bailleur pour vices rédhibitoires ou cachés du Site web. Le Client doit informer préalablement le Bailleur de son action et lui communi-

quer toutes pièces de procédure lui permettant au besoin d'intervenir dans l'instance ou d'en suivre l'évolution afin de préserver ses droits.

L'arrêt du paiement des échéances n'interviendra qu'après notification au Bailleur par le client d'une décision définitive ayant autorité de la chose jugée ayant prononcé la résiliation du contrat liant le Bailleur et SITI et la résiliation induite du Contrat de licence.

L'Hébergement du Site web relevant des obligations restées à la charge de SITI, le Client renonce à demander au Bailleur toute indemnité ou diminution du montant des échéances si pour une raison quelconque le Site web devenait temporairement ou définitivement inutilisable.

Article 15 : Information du Bailleur

Chaque modification d'identité, de lieu d'exploitation ou de siège social ou d'adresse du Client, devra faire l'objet d'une communication au Bailleur dans un délai de 10 jours suivant la modification.

Article 16 : Résiliation

Le Contrat de licence pourra être résilié de plein droit si bon semble au Bailleur, sans aucune formalité judiciaire, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, dans les cas suivants :

- Non-paiement à terme d'une seule échéance
- Non-exécution d'une seule des conditions du Contrat de licence

- Inexactitude des déclarations transmises.

Après mise en demeure le Bailleur conservera le droit de résilier le Contrat de licence même si le Client a proposé le paiement ou l'exécution de ses obligations ou même s'il y a procédé après le délai fixé.

Huit jours après une mise en demeure restée sans effet, le Client reconnaît au Bailleur la faculté de solliciter de SITI la suspension de toutes les prestations attachées au Site web sans notification au Client.

Les prestations pourront être retablies à la seule condition que le Client règle la totalité des sommes dues au Bailleur en application des termes du Contrat de licence.

Le Contrat de licence pourra être résilié de plein droit par le Bailleur sans mise en demeure dans les cas suivants :

- En cas de perte de plus de la moitié du capital social
- En cas de cessation d'activité totale ou partielle du client
- En cas de fusion, vente, scission de l'entreprise ou modification de la personne des associés ou des dirigeants de fait ou non

- En cas de diminution des garanties et sûretés

- Si le client fait l'objet de poursuites de la part de ses créanciers

- Si le Contenu ou l'utilisation du Site web méconnaît les obligations visées à l'Article 12 : ci-avant.

Suite à une résiliation, le Client devra restituer le Site web comme indiqué dans l'article 17. Outre cette restitution, le Client devra verser au Bailleur :

- les loyers impayés au jour de la résiliation, majorés de 10% ;
- une indemnité de résiliation égale au total des loyers restant à courir jusqu'à la fin du contrat telle que prévu à l'origine majorée d'une clause pénale de 10% (sans préjudice des dommages et intérêts qu'il pourrait devoir).

- sans préjudice de tous dommages et intérêts que le client pourrait devoir au Bailleur du fait de la résiliation.

- A compter de son exigibilité, toute somme due par le locataire portera intérêt au taux légal en vigueur majoré de 5 points.

Article 17 : Restitution du Site web

A l'expiration du Contrat de licence pour quelque cause que ce soit, le Client devra restituer immédiatement et à ses frais le Site web dans son intégralité.

Cette restitution consistera notamment dans la désinstallation des fichiers source du Site web, de tous les matériels sur lesquels ils étaient fixés ainsi qu'à détruire l'ensemble des copies de sauvegarde et documentations reproduites. Le Bailleur pourra s'assurer de cette désinstallation par un contrôle dans les locaux du Client par un de ses employés, un expert ou un Huissier de Justice. Le Bailleur pourra se faire assister pour ce contrôle de SITI.

En cas de retard dans la restitution ou la désinstallation du Site web, le client devra de plein droit au Bailleur une

indemnité de jouissance égale au 1/30 du dernier loyer mensuel HT par jour de retard.

Article 18 : Indivisibilité des contrats

Si le Client est titulaire de plusieurs contrats avec le Bailleur, les parties conviennent qu'il y aura indivisibilité entre ces contrats de telle sorte que si l'un d'entre eux est résilié, cela entrainera de plein droit, si bon semble au Bailleur, la résiliation des autres.

Article 19 : Nullité

S'il était fait la preuve que l'une des dispositions du Contrat de licence était atteinte d'un vice, ledit contrat ne serait pas déclaré nul pour autant dans son ensemble et continuerait à faire autorité entre les parties pour les éléments non viciés. Les parties s'entendront pour substituer une nouvelle disposition à celle viciée.

Article 20 : Informatique et liberté

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du Contrat de licence pourront faire l'objet d'un traitement informatisé à des fins de gestion administrative, de prospection commerciale, et de gestion de la relation client. Le Client et ses éventuels représentants accepteront la communication dans le cadre légal et réglementaire des informations recueillies, aux autorités administratives et judiciaires habilitées et notamment l'enregistrement des incidents de paiement dans les fichiers gérés par la banque de France.

Le Client et ses éventuels représentants accepteront que le Bailleur partage éventuellement ses données et leur mise à jour, avec toute entité du groupe du Bailleur ou avec ses fournisseurs, prescripteurs et/ou sous-traitants.

Le Client et ses éventuels représentants accepteront de recevoir par Internet, SMS, ou tout autre media, des courriers de prospection commerciale. Le Client et ses éventuels représentants disposent à tout moment, sans frais, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'utilisation des données à caractère personnel, sur simple demande adressée au siège social du Bailleur.

Article 21 : Attribution de compétence

DE CONVENTION EXPRESSE, TOUT LITIGE RELATIF AU CONTRAT DE LICENCE SERA DE LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DU SIÈGE SOCIAL DU BAILLEUR OU, AU SEUL CHOIX DU BAILLEUR, DES TRIBUNAUX DANS LE RESSORT DE L'UN DE SES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES OU DU DOMICILE DU OU DE L'UN DE SES DÉFENDEURS.

FORMULAIRE DE RETRACTATION - ART L. 221-18 DU CODE DE LA CONSOMMATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous retracter du contrat souscrit auprès de notre société)

A l'attention de :

SAS SITI - 35 rue Emile Dewoitine – ZA Papillon - 37210 PARCAY-MESLAY | www.sitti.fr - fax : 02 47 86 04 14 - contact@sitti.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Contrat conclu le : Nom du client : Qualité : Société :

Adresse :

et atteste sur l'honneur que mon entreprise n'employait pas plus de cinq salariés à la date de signature du contrat susvisé ci-avant.

Date : Signature :